

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 22/09/2025

VOI.25.00.A02616

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

BOULEVARD SALVADOR ALLENDE

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A113 du 21 septembre 2020 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN
Vu l'arrêté n°VOI.25.00.A02441 en date du 04/09/2025
Vu la demande du Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel
Considérant Que des travaux d'aménagement de voirie rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers BOULEVARD SALVADOR ALLENDE 100 mètres après l'ouvrage d'art situé PLACE DES NATIONS dans le sens AV. DE BOURGOGNE vers la RUE DES CAUSSES

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté VOI.25.00.A02441 du 04/09/2025, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 26/09/2025.

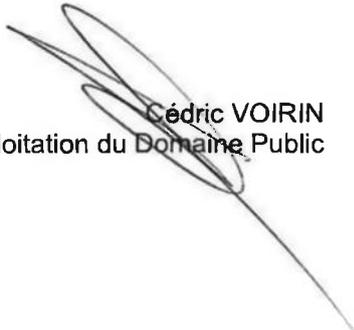
Article 2 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 22 SEP. 2025

Pour la Maire,
Par délégation,


Cédric VOIRIN
Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public



